

L'Abelle de la Nouvelle-Orléans

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO. LIMITED

MAURICE LAFARGUE, Président-Gérant

Bureaux: 323 Rue de Chartres entre Conti et Bienville

Entered at the Post Office of New Orleans as Second Class Matter

Pour les petites annonces de demandes, ventes, locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 6 sous la ligne, voir une autre page du journal.

TEMPERATURE.

Thermomètre de E. Claudel, Opticien, Successeur de E. & L. Claudel, 918 rue du Canal, Nouvelle-Orléans, Lae.

Samedi, 28 mars 1914.

Table with 2 columns: Fahrenheit and Centigrade. Rows for 7 h. du matin, Midi, 3 p. m., 6 p. m.

Fausse Monnaie en circulation

Les agents du Gouvernement Fédéral et la police locale sont sur les traces des mal-faiteurs.

Depuis plusieurs jours, les agents du service secret des Etats-Unis et les détectives de la police locale cherchent à découvrir le repaire des faux monnayeurs qui ont circulé des grandes quantités de pièces en argent d'un dollar, de cinquante et de vingt-cinq cents dans le quartier excentrique.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS

Groupe de l'Alliance Française CONCOURS DE 1913-1914. PROGRAMME:

L'Athénée Louisianais propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours:

"LES ORATEURS DE LA REVOLUTION FRANÇAISE".

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er Mars 1914 inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur recevra une médaille d'or et un prix de \$50.00 en espèces et le comité juge le manuscrit digne d'être couronné.

L'Athénée, s'il le juge utile, accordera une seconde médaille. Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier ayant une marge, et seulement sur le recto. Ils ne devront pas dépasser 30 pages.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme. Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître ses parents, donnera toujours à vos enfants les meilleurs professeurs. N'employez jamais aucun agent de la fausse monnaie.

Prof. S. TAUBER MUSICAL STUDIO 181 RUE PRYTHIA

Agents capables de bon secours

Il y a trois personnes pour chaque communication la personne qui appelle, l'opérateur, et la personne qui répond. Le téléphone partage avec l'opérateur la responsabilité d'un bon service.

L'exactitude à appeler, la promptitude à répondre, une manière de parler claire et délibérée et la patience de la part de celui qui se sert et de l'opérateur sont essentiels pour un bon service.

En faisant 26,000,000 appels chaque jour, des millions de personnes qui se servent du téléphone deviennent des parties intégrantes du "Bell System" et contribuent au succès du service.

CUMBERLAND TELEPHONE & TELEGRAPH CO., Inc.

tre sa devise sera mis hors de concours. Toute personne qui aura obtenu la médaille ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au Secrétaire. Le Secrétaire Permanent, LIONEL C. DUREL, P. O. BOX 725, Nouvelle-Orléans.

Edition Hebdomadaire de "L'Abelle"

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières littéraires, politiques et autres, qui ont paru pendant la semaine, dans "L'Abelle" quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane.

Monsieur, votre visage ne m'est pas inconnu... j'ai du vous voir ici aux derniers bals, il y a vingt ans. Ce devait être mon oncle!

A la bonne heure, je conformerai vos prescriptions de l'hygiène, vous mettez des gants quand vous faites de la pâtisserie... mais pourquoi noirs?

C'est pas des gants, c'est mes mains.

DECES

ROUGIEUX-Lundi, 23 mars 1914 à 1 h. 30 p. M. AMANTHE DU CASTEL DE VIRIACQUE, épouse de feu Armand Rougieux, âgée de 76 ans, native de Paris, France, et résidente à la Nouvelle-Orléans depuis 62 ans.

PERRENN-Décédée, Jeudi, 26 mars, 1914, à 7 h. 30 a. m., JOSEPHINE BECKER, épouse bien-aimée de Joseph Perrenin, âgée de cinquante ans; native de la Nouvelle-Orléans.

JACOB SCHOEN & SON Embaumeurs et entrepreneurs de pompes funèbres. 519 Avenue des Champs-Élysées.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd. 60 Chaises de Théâtre. Saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions - Complètes sur les lieux.

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs 1108-1112 RUE NORD REMPARTS PHONE HEMLOCK 408

VENTES A L'ENCAN. Ventes de 400 Chaises de Théâtre Harvey H. Hata vs. 400 Chaises de Théâtre.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de 400 Chaises de Théâtre Harvey H. Hata vs. 400 Chaises de Théâtre.

VENTES PAR LE SHERIF. Vente de 400 Chaises de Théâtre Harvey H. Hata vs. 400 Chaises de Théâtre.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de 400 Chaises de Théâtre Harvey H. Hata vs. 400 Chaises de Théâtre.

VENTES PAR LE SHERIF. Vente de 400 Chaises de Théâtre Harvey H. Hata vs. 400 Chaises de Théâtre.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de 400 Chaises de Théâtre Harvey H. Hata vs. 400 Chaises de Théâtre.

VENTES PAR LE SHERIF. Vente de 400 Chaises de Théâtre Harvey H. Hata vs. 400 Chaises de Théâtre.

LIGNE DE L'EXPOSITION DE 1915 \$35.50 aller tarif coloniste POUR LA CALIFORNIE ARIZONA, NEW MEXICO, COLORADO ET LES POINTS INTERMÉDIAIRES

OU SONT-ILS? Pour une location annuelle minime vous pourrez garantir chez-vous l'incendie et le vol dans vos locaux qui sont gardés jour et nuit \$1.00 PAR AN.

Whitney-Central Banks RUES ST. CHARLES ET GRAVIER.

L'Abelle Bourdonne Constamment Dans les meilleures demeures Françaises de la Nouvelle-Orléans et de ses environs.

AVIS DE SUCCESSIONS Succession de George J. Morris

AVIS DE SUCCESSIONS Succession de Anais Armand veuve de E. Legere.

AVIS DE SUCCESSIONS Succession de William P. Hagerty

AVIS DE SUCCESSIONS Succession de Park Lawson.

AVIS DE SUCCESSIONS Succession de M. Marie Bernichon.

AVIS DE SUCCESSIONS Succession de M. Marie Bernichon.

AVIS DE SUCCESSIONS Succession de M. Marie Bernichon.

AVIS SPECIAUX

AVIS DE DIVIDENDE. Whitney-Central National Bank, Nouvelle-Orléans, 28 mars 1914.

LA MAISON d'entrepreneur, conduite au nom du défunt Albert Paul, sera continuée par son associé survivant et par son fils Albert L. Paul.

Nouvelle-Orléans, Loe., le 28 décembre 1913. La Société DANZIGER & TESSIER a été déclarée dissoute aujourd'hui.

AUX CHARGEURS ET CLIENTS DES POINTS DE LA RIVIERE MISSISSIPPI ET DE SES TRIBUTAIRES.

Nous soussignés propriétaires et armateurs des vapeurs en opération sur la rivière du Mississippi et de ses tributaires, au nord de la Nouvelle-Orléans.

La Société DANZIGER & TESSIER a été déclarée dissoute aujourd'hui.

La Société DANZIGER & TESSIER a été déclarée dissoute aujourd'hui.

La Société DANZIGER & TESSIER a été déclarée dissoute aujourd'hui.

La Société DANZIGER & TESSIER a été déclarée dissoute aujourd'hui.

La Société DANZIGER & TESSIER a été déclarée dissoute aujourd'hui.

La Société DANZIGER & TESSIER a été déclarée dissoute aujourd'hui.

La Société DANZIGER & TESSIER a été déclarée dissoute aujourd'hui.

La Société DANZIGER & TESSIER a été déclarée dissoute aujourd'hui.

La Société DANZIGER & TESSIER a été déclarée dissoute aujourd'hui.

La Société DANZIGER & TESSIER a été déclarée dissoute aujourd'hui.

La Société DANZIGER & TESSIER a été déclarée dissoute aujourd'hui.

La Société DANZIGER & TESSIER a été déclarée dissoute aujourd'hui.

La Société DANZIGER & TESSIER a été déclarée dissoute aujourd'hui.

La Société DANZIGER & TESSIER a été déclarée dissoute aujourd'hui.

La Société DANZIGER & TESSIER a été déclarée dissoute aujourd'hui.

La Société DANZIGER & TESSIER a été déclarée dissoute aujourd'hui.

La Société DANZIGER & TESSIER a été déclarée dissoute aujourd'hui.

La Société DANZIGER & TESSIER a été déclarée dissoute aujourd'hui.

La Société DANZIGER & TESSIER a été déclarée dissoute aujourd'hui.

La Société DANZIGER & TESSIER a été déclarée dissoute aujourd'hui.

La Société DANZIGER & TESSIER a été déclarée dissoute aujourd'hui.

La Société DANZIGER & TESSIER a été déclarée dissoute aujourd'hui.

La Société DANZIGER & TESSIER a été déclarée dissoute aujourd'hui.

La Société DANZIGER & TESSIER a été déclarée dissoute aujourd'hui.

La Société DANZIGER & TESSIER a été déclarée dissoute aujourd'hui.

La Société DANZIGER & TESSIER a été déclarée dissoute aujourd'hui.

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE CONSTABLE. ANNONCE JUDICIAIRE.

John G. Kostmayer, Agent, vs. Mme Alice A. Young.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans - No. 62,710 - En vertu d'un writ fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable procureur général de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

Trois bœufs, deux tables de centre, un davequin, une table de centre, une table avec glace, une armoire à glace, un lavabo à glace, une baignoire, une table de toilette, une chaise longue, un lavabo, une table plate, une table de salle à manger, un réfrigérateur, un armoire, un buffet.

Constable de la première cour de cité pour la paroisse d'Orléans.

RAPPORTS D'ASSURANCES. RAPPORT ANNUEL.

St. Paul Fire and Marine Insurance Company de St. Paul, Minn.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1913, publié conformément à l'acte 341 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1885.

Capital entièrement versé... \$ 500,000.00 Actif... \$ 2,978,092.42

Pertes payées en Louisiane, 1913... \$ 4,176.86

RAPPORT ANNUEL. Detroit Fire and Marine Insurance Company de Detroit, Mich.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1913, publié conformément à l'acte 341 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1885.

Capital entièrement versé... \$ 500,000.00 Actif... \$ 2,978,092.42

Pertes payées en Louisiane, 1913... \$ 4,176.86

RAPPORT ANNUEL. Newark Fire Insurance Company de Newark, N. J.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1913, publié conformément à l'acte 341 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1885.

Capital entièrement versé... \$ 500,000.00 Actif... \$ 2,978,092.42

Pertes payées en Louisiane, 1913... \$ 4,176.86

RAPPORT ANNUEL. ALLIANCE INSURANCE COMPANY OF PHILADELPHIA, PENNSYLVANIA

Pour l'année finissant le 31 décembre 1913, publié conformément à l'acte 341 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1885.

Capital versé... \$ 750,000.00 Actif... \$ 2,978,092.42

Pertes payées en Louisiane, 1913... \$ 4,176.86

RAPPORT ANNUEL. American Central Insurance Company de St. Louis, Mo.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1913, publié conformément à l'acte 341 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1885.

Capital versé... \$ 500,000.00 Actif... \$ 2,978,092.42

Pertes payées en Louisiane, 1913... \$ 4,176.86

RAPPORT ANNUEL. ALLEMANNIA FIRE INSURANCE CO OF PITTSBURG, PENNSYLVANIA

Pour l'année finissant le 31 décembre 1913, publié conformément à l'acte 341 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1885.

Capital versé... \$ 500,000.00 Actif... \$ 2,978,092.42

Pertes payées en Louisiane, 1913... \$ 4,176.86

RAPPORT ANNUEL. THE HARTWIG INSURANCE AGENCY, LTD.

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE SHERIF. ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée, dans le Troisième District, formant le coin Music et Law, portant sur les lots municipaux 2900 et 2902 rue Music.

Union Home-Head Association vs. Mme Veuve Frederick Meyers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 107,286 - En vertu d'un writ fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable procureur général de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 107,286 - En vertu d'un writ fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable procureur général de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 107,286 - En vertu d'un writ fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable procureur général de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 107,286 - En vertu d'un writ fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable procureur général de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 107,286 - En vertu d'un writ fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable procureur général de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 107,286 - En vertu d'un writ fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable procureur général de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 107,286 - En vertu d'un writ fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable procureur général de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 107,286 - En vertu d'un writ fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable procureur général de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 107,286 - En vertu d'un writ fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable procureur général de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 107,286 - En vertu d'un writ fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable procureur général de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 107,286 - En vertu d'un writ fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable procureur général de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 107,286 - En vertu d'un writ fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable procureur général de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 107,286 - En vertu d'un writ fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable procureur général de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 107,286 - En vertu d'un writ fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable procureur général de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 107,286 - En vertu d'un writ fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable procureur général de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 107,286 - En vertu d'un writ fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable procureur général de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 107,286 - En vertu d'un writ fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable procureur général de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 107,286 - En vertu d'un writ fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable procureur général de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 107,286 - En vertu d'un writ fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable procureur général de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 107,286 - En vertu d'un writ fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable procureur général de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 107,286 - En vertu d'un writ fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable procureur général de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 107,286 - En vertu d'un writ fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable procureur général de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 107,286 - En vertu d'un writ fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable procureur général de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 107,286 - En vertu d'un writ fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable procureur général de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 107,286 - En vertu d'un writ fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable procureur général de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 107,286 - En vertu d'un writ fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable procureur général de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 107,286 - En vertu d'un writ fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable procureur général de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 107,286 - En vertu d'un writ fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable procureur général de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.